Image not found or type unknown

Donation appartement et transfert apres nouvel achat

Par **quenardelle odette**, le **21/11/2017** à **11:03**

-1ére Donation à mon fils de mon appartement)en 2005(répartion2/6eme(nue propriété pour lui) puis à nouveau en 2011(repartition 3/6eme)puis transfert sur un nouvel Achat en mars 2017---A été Acté prix total365300€ dans les proportions suivantes:
-Pour mon fils 59%en nue propriété soit 172421,60
-Pour moi 59% en usufruit et 41%en toute propriété soit
192878,40€
Ma question:que représente en valeur la part qui me revient:puis-je en faire bénéficiaire ma petite-fille
-ou le spécifier par Testament tout simplement
J'ai 86ans et je désire vivement que ces questions soient réglées rapide
PS j'ai 2 petits enfants :j'espére que la loi successorale me permet de favoriser l'un d'eux
Merci infiniment de votre réponse

Par **Visiteur**, le **21/11/2017** à **17:35**

La moindre des choses est de saluer,
Bonjour, comme merci, sont appréciés par les bénévoles qui vous répondent.

La valeur de la part de nue propriété sera d'environ 120k€.
(365.300 x 41%)= 149.773....x 80%.
Usufruit 20%

Par **quenardelle odette**, le **21/11/2017** à **17:57**

Bonsoir Pragma
ET MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés